



MAIRIE DE NANÇAY
18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

E-mail : mairie@nancay.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-12-06

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 10

Votants : 10

Date de la convocation :
11/12/2023

Date d'affichage :
11/12/2023

**OBJET : Vente de terrain à
Monsieur MORIZOT**

L'an deux mille vingt trois
le dix-huit décembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, MARY,
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER,
RAGOBERT, URBAIN.

Excusés : /

Absents : Mesdames GUÉRU, LE BEUF, Messieurs BARRÉ, PINGUET.

Secrétaire : Madame Murielle BOUGIS.

Le conseil municipal,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 décembre 2022,
concernant la vente d'un terrain à Monsieur MORIZOT,
Vu le document d'arpentage,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
décide de vendre la parcelle cadastrée section E N°1086 d'une superficie de
285 m² au prix de 2.00 € le m²,
autorise le Maire à signer tous documents concernant cette vente chez Maitre
Dominique Blanchet, Notaire à Mehun-sur-Yèvre et chez Monsieur Philippe
BLANCHAIS, géomètre à Mehun-sur-Yèvre.
D'autre part, il est précisé que les frais de bornage seront à la charge de
Monsieur MORIZOT.
Cette délibération annule et remplace celle du 02 décembre 2022, déposée en
Sous-préfecture de Vierzon le 15 décembre 2022.

Fait à Nançay, le 19 décembre 2023

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 19 décembre 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :